

Accès aux médicaments en zone frontalière

**DR CHRISTIAN MATHÉ
MÉDECIN CONSEIL MCHP
ARLON, LE 27 11 2012**

LE MÉDICAMENT EN TRANSFRONTALIER

- ✘ Une expérience franco-belge de type urbain
- ✘ L'insécurité sociale ?

LE MÉDICAMENT EN TRANSFRONTALIER

- ✘ Le flux est majoritairement voire exclusivement dans le sens Belgique → France.
- ✘ A part quelques rares médicaments, les français viennent ou venaient principalement en Belgique pour l'herboristerie et l'homéopathie. Nette diminution actuellement.
- ✘ TSO par méthadone (Fr→Be) jusqu'en 2009

LE MÉDICAMENT EN TRANSFRONTALIER

× Remboursable

+ Avec 1/3 payant (tarifs du lieu de soins)

× Zoast

× Autres dispositifs

+ Sans 1/3 payant (tarifs de l'Etat d'affiliation)

× Arrêts Decker et Kohll

× Non remboursable

LES ZOAST (ZONE ORGANISÉE DE SOINS TRANSFRONTALIERS)

- ✘ Un libre accès aux soins des deux côtés de la frontière avec les mêmes droits que les habitants du pays où l'on va se faire soigner. (institutions hospitalières))
- ✘ Simplification +++ (E112 administratif)
- ✘ Seuls les médicaments délivrés dans ces hôpitaux entrent dans ce dispositif.
- ✘ Contrainte de territoire et liste limitée d'hôpitaux.

LES ZOAST (ZONE ORGANISÉE DE SOINS TRANSFRONTALIERS)

- ✘ ARLWY (+ frontaliers Lux résidant ds ZOAST)
- ✘ ARDENNES
- ✘ Thiérache
- ✘ Mons-Maubeuge
- ✘ Tournai-Valenciennes
- ✘ MRTW-URSA

LES AUTRES DISPOSITIFS AVEC 1/3 P

- ✘ Depuis le 01/05/2010, les pensionnés français qui résident en Belgique (maisons de retraite) ont récupéré leur droit aux soins en France.
- ✘ Quelques médecins généralistes belges sont inscrits à l'ordre français et peuvent prescrire en France. (Comines)
- ✘ La convention maladie infectieuse – Dialyse rénale (DRON – CHM) couvre les patients belges qui vont chercher les médicaments en officine française. (1994)

LES AUTRES DISPOSITIFS AVEC 1/3 P

- ✘ Les frontaliers ; droit aux soins dans les 2 pays
- ✘ Règle 15/25
- ✘ E112 médical (circonstances ou pathologies exceptionnelles)
- ✘ CEAM (soins nécessaires)

LE MÉDICAMENT EN TRANSFRONTALIER

- × Sans tiers payant
- × L'essentiel du flux des médicaments

LES ARRÊTS DECKER ET KOHLL (1998)

- ✘ Libre circulation des patients pour les soins dans la CEE.
- ✘ La tarification des soins (et des médicaments) se fait sur base des critères et des tarifs du pays de résidence.
- ✘ La prescription est rédigée (ou non) sur l'ordonnance du pays visité, le pharmacien remet une facture qui sera présentée à la sécurité sociale du pays de résidence.
- ✘ Le patient fait l'avance des frais

LES ARRÊTS DECKER ET KOHLL

- ✘ En 2011
- ✘ MCHP 160.000 affiliés
- ✘ 460 demandes différentes de tarification
- ✘ 37% avec remboursement
- ✘ ARLON 124.000 affiliés
- ✘ 120 demandes
- ✘ 27% avec remboursement
- ✘ Données identiques autres OA.

LES ARRÊTS DECKER ET KOHLL

- × En 2012
- × Suite à la réunion de Roubaix
- × Fusion et validation des fichiers
- × 670 entrées

LES ARRÊTS DECKER ET KOHLL

- ✘ Antibiotiques
- ✘ Cardiovasculaire ; HTA, diurétiques, statines,...
- ✘ Musculo-squelettique ; AINS, cortisone, ...
- ✘ Pneumologie ; BPCO, asthme
- ✘ Diabète I et II
- ✘ Psychiatrie
- ✘ Beaucoup de médicaments non remboursables ou sans équivalent.
- ✘ Des pansements, etc

LE MÉDICAMENT NON REMBOURSABLE

- ✘ A côté de ces dispositifs réglementaires, il existe un marché transfrontalier important motivé essentiellement par l'attractivité du prix.
- ✘ Ce marché fonctionne dans les 2 sens mais principalement Be → Fr.
- ✘ Il concerne le médicament non remboursable ou de comptoir.

BELGIQUE

- × Co efferv 32x500 - € 6.05
- × Co efferv 8x1gr - € 3,16
- × Sol pédiatrie 90 ml -€ 2,72

FRANCE

- × (16 Co - € 1,90)X2 = €3,80
- × 8 Co - € 1,90
- × 90 ml - € 2.08

DAFALGAN

BELGIQUE

- × Daflon
- × 60 co - € 22,75

- × Movicol
- × 20 sachets - € 13,85

- × Trinordiol 3 x 21 €14,60

FRANCE

- × Daflon
- × 60 co -- € 12 (prix libre)

- × Movicol
- × 20 sachets - € 4,83

- × € 5.06

DAFLON – MOVICOL – PILULE

BELGIQUE

- ✘ Xanax 0.50mg x 30 €8,87
- ✘ Alprazolam 0.50 x 50 € 8.9
- ✘ Zolpidem 10 mg x 30
€8.85
- ✘ Zopiclone 14co €4,65
- ✘ Ibuprofène 400mg x 30
€ 6.01 mais € 0,36

FRANCE

- ✘ € 2.60
- ✘ 14co(€2.55) x2
€ 5.10
- ✘ 14co € 2.78
- ✘ 400mg x 30 € 2.12

BENZO ET AINS

BELGIQUE

- ✘ Livial 1x 28 x 2,5mg € 21.51
- ✘ Viagra 4 X 50mg €44
- ✘ Cialis 4 x 10mg €53

FRANCE

- ✘ €30 à €34 (prix libre)
- ✘ + €10 en moyenne

PRIX BELGE < PRIX FRANÇAIS

INSÉCURITÉ SOCIALE ?

- ✘ Les ZOAST constituent une avancée significative mais avec des limites.
- ✘ La place du médicament y est réduite.
- ✘ Elles sont cloisonnées et crée des inégalités.
- ✘ Toutes les institutions hospitalières n'en font pas partie.

INSÉCURITÉ SOCIALE ?

- ✘ D&K , un arrêt de la cour européenne. Pas une initiative des sécurités sociales nationales.
- ✘ Aussi une avancée significative
- ✘ Une sorte de filet protecteur résiduaire.
- ✘ Le patient doit faire l'avance des frais. Ceci va à l'encontre des principes de la sécurité sociale.
- ✘ Difficultés de tarification ;
 - + Identification et correspondance du médicament
 - + Conditionnement identique ? (règle de 3)
 - + Intérêt de prescrire en DCI
- ✘ Importance des flux ?

INSÉCURITÉ SOCIALE ?

- ✘ Pas d'enregistrement pour les médicaments non remboursables. Aucune idée des volumes, aucun contrôle.
- ✘ Non standardisation des modes de délivrance (BZP).
- ✘ Sécurité et suivi pharmaceutiques. Quid d'une surconsommation éventuelle (benzo, somnifères)? Quid des incompatibilités médicamenteuses ?

INSÉCURITÉ SOCIALE ?

- ✘ Les différences de prix d'un même médicament au sein de la CEE interpellent.
- ✘ La politique du médicament diffère d'un pays à l'autre. Ce sont des domaines complexes.

QUELQUES RÉFLEXIONS

× Les ZOAST ;

- + Accès au médicament en 1/3 payant ?
- + Estimation des flux
- + Unifier totalement ou partiellement.

× D&K ;

- + Accès à des bases de données tarifaires compréhensibles
- + DCI

QUELQUES RÉFLEXIONS

- ✗ Délivrance du médicament
 - + Standardiser
 - + Dossier Pharmaceutique accessible
 - + Définir un guide de bonne pratique
 - + Disposer d'une estimation des flux